COURS

Histoire et mémoires : les usages politiques du passé

Tle

Programme de terminale générale, enseignement de spécialité — BO spécial n°8 du 25 juillet 2019
Relue le 14 novembre 2026

Pourquoi la guerre d'Algérie fait-elle encore débat soixante ans après ? Pourquoi des lois disent-elles ce qu'il faut retenir du génocide arménien ? Parce que l'histoire, travail d'historien, et la mémoire, souvenir vivant des groupes, ne se confondent pas, et que les États comme les sociétés se servent du passé pour construire leur présent.

1 Histoire et mémoire

DÉFINITION

Récit critique et méthodique du passé, construit par les historiens à partir de sources ; elle vise la vérité et peut être révisée par de nouvelles recherches.

DÉFINITION

Souvenir collectif d'un événement par un groupe (anciens combattants, rapatriés, victimes), affectif et souvent sélectif. Les mémoires peuvent entrer en **concurrence**.

2 Justice et mémoire

RÈGLE

Les procès jugent les crimes de masse : **Nuremberg** (1945-1946) crée la notion de crime contre l'humanité ; le **TPIR** juge le génocide des Tutsi au Rwanda (1994) ; en France, le procès Papon (1997-1998) rappelle la responsabilité de Vichy. La justice participe à la reconnaissance des victimes.

DÉFINITION

Lois qui reconnaissent un fait historique (loi Gayssot 1990 contre le négationnisme, reconnaissance du génocide arménien en 2001, loi Taubira 2001 sur l'esclavage). Elles sont débattues : certains historiens refusent que la loi dise l'histoire.

3 Mémoires d'un conflit : la guerre d'Algérie

RÈGLE

Plusieurs mémoires s'opposent : appelés, pieds-noirs, harkis, militants indépendantistes, Algériens. Longtemps tue en France (« événements »), la guerre n'est officiellement reconnue qu'en 1999. Le rapport Stora (2021) propose des gestes de réconciliation ; en Algérie, la mémoire de la lutte fonde la légitimité du pouvoir.

EXEMPLE

Pourquoi parle-t-on de « concurrence des mémoires » à propos de la guerre d'Algérie ?

1. Chaque groupe a vécu la guerre différemment (exil, combats, trahison ressentie, libération).
2. Chacun réclame la reconnaissance de sa souffrance.
3. Ces mémoires s'expriment parfois contre les autres et contre le récit officiel.

La concurrence des mémoires montre que la mémoire est plurielle ; le travail de l'historien consiste à les replacer dans un récit critique commun.

LE PIÈGE QUI COÛTE LE PLUS DE POINTS

Confondre histoire et mémoire. — La mémoire est un souvenir affectif d'un groupe ; l'histoire est une connaissance critique fondée sur des sources.

Le réflexe : Se demander : qui parle, avec quelles sources, dans quel but ?

ANALYSER UN USAGE POLITIQUE DU PASSÉ

1. Identifier l'événement et les groupes porteurs de mémoire.
2. Repérer l'acteur qui mobilise le passé (État, association, justice).
3. Distinguer ce qui relève de l'histoire et de la mémoire.
4. Évaluer les effets : reconnaissance, réconciliation ou conflit.

À VÉRIFIER

- Ai-je distingué histoire et mémoire ?
- Ai-je cité un procès ou une loi mémorielle ?
- Ai-je identifié plusieurs mémoires ?
- Ai-je montré l'enjeu politique ?

À RETENIR

- **Histoire** : connaissance critique ; **mémoire** : souvenir affectif d'un groupe, souvent concurrent.
- Justice : Nuremberg, TPIR, procès Papon ; lois mémorielles débattues.
- Guerre d'Algérie : mémoires plurielles, reconnaissance tardive (1999), rapport Stora (2021).